

GRANDE  
CHANCELLERIE  
3.<sup>me</sup> DIVISION,  
1.<sup>er</sup> BUREAU.

ORDRE ROYAL  
DE LA LÉGION D'HONNEUR.

FORMULE DU SERMENT.

*No. 22910  
J. P.*

JE JURE d'être fidèle au ROI, à l'honneur et à la Patrie ; de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance, et qui serait contraire au service de SA MAJESTÉ et au bien de l'État ; de ne prendre aucun service et de ne recevoir aucune pension ni traitement d'un Prince étranger, sans le consentement exprès de SA MAJESTÉ ; d'observer les lois, ordonnances et réglemens, et généralement faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Chevalier de la Légion d'honneur.

A Vesoul le dix huit Janvier 1817



*Emiland Lucotte*

Vu pour légalisation de la signature  
de M. le Chevalier Lucotte  
Intendant en Langue et Littérature  
à Vesoul le 18 Janvier 1817  
Le Maire, Chev. de la Légion d'Honneur

*Lucotte*

5